



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Conseil permanent**

PC.DEC/1367

30 April 2020

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**1265<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1265 du CP, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1367  
DATES DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES  
QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2020**

Le Conseil permanent,

Prenant en considération la recommandation du Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Décide que la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2020 se tiendra à Vienne du 23 au 25 juin 2020.

PC.DEC/1367

30 April 2020

Attachment

FRENCH

Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus sur la décision du Conseil permanent relative aux dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2020, nous estimons qu'il est indispensable d'appliquer la disposition de la décision du Conseil ministériel tenu à Porto en 2002 (MC(10).DEC/3) aux termes de laquelle "il est souhaitable que les délégations des États participants soient composées de représentants de haut niveau en provenance des capitales." Au cas où la poursuite de la pandémie de COVID-19 ne permet pas d'assurer la présence physique et la participation géographiquement équilibrée et égale des représentants de tous les États intéressés, nous considérons qu'il sera nécessaire de reporter la Conférence à une date ultérieure.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée par le Conseil permanent et qu'elle soit incluse dans le journal de ce jour. »